# Aide en faveur de la paix et de la réconciliation en Irlande du Nord

1994/2210(COS) - 23/03/1995

La commission a adopté à l'unanimité le rapport de M. John HUME (PSE, UK) sur le programme spécial d'aide en faveur de la paix et de la réconciliation en Irlande du Nord. Pour le rapporteur, dont les efforts en faveur de la paix ont été reconnus par le PE, il est très important que cette initiative communautaire obtienne, non seulement l'appui des institutions européennes mais également celui des deux parties. Les parlementaires soutiennent l'objectif contenu dans ce programme, celui qui vise à faire bénéficier toutes les populations, aussi bien en Irlande du Nord qu'entre l'Irlande du Nord et les comtés limitrophes. Ils plaident pour que ce programme soit appliqué de façon équilibrée et équitable, en accordant la priorité aux zones et aux catégories de la population les plus démunies. En outre, la commission se réjouit de la priorité apportée à l'encouragement de la croissance et de l'emploi, à l'insertion sociale, à la rénovation du tissu urbain, et au développement agricole. Pour le rapporteur, il est également important de privilégier la coopération transfrontalière, le développement industriel et ce, sur la base d'une large consultation avec les collectivités locales, les entreprises, les syndicats, les organisations bénévoles et d'autres groupes. Le rapport adopté demande de mettre encore plus en évidence le caractère spécial et distinct du programme et, en particulier, de respecter clairement le principe d'additionnalité. Il souligne la nécessité d'une coordination entre cette proposition et d'autres mesures structurelles cofinancées par l'Union dans cette région. Par ailleurs, à la suite de l'adoption d'un amendement des Verts (14 voix pour, 13 contre et 1 abstention), le rapport demande que l'on favorise la prise de conscience de l'opinion publique en faveur de la protection de l'environnement naturel. Soulignant le caractère novateur de cette démarche, le rapporteur espère, au niveau de sa mise en oeuvre, que l'on concilie les exigences de rigueur du contrôle budgétaire avec celles d'une plus grande souplesse dans la gestion. Le rapport HUME passera en plénière probablement le 6 avril prochain.